

L'UNESCO reconnaît « le savoir-faire du verre artisanal »

« Connaissances, techniques et savoir-faire du verre artisanal » inscrits au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO

L'UNESCO a annoncé le 6 décembre 2023 l'inscription des « connaissances, techniques et savoir-faire du verre artisanal » au patrimoine culturel immatériel¹¹² de l'Humanité.

Le verre a déjà fait l'objet de deux inscriptions en 2020, mais sur des fabrications très ciblées :

« L'art de la perle de verre¹¹³ » (dossier déposé par la France et l'Italie)

« La fabrication artisanale de décorations d'arbres de Noël en perles de verre soufflé¹¹⁴ » (dossier déposé par la Tchèque)



« Impiraressa », enfileuse vénitienne apprenant l'enfilage à une enfant (Italie) © Claudia Cottica/CPVV, 2018



Exemples de décorations d'arbres de Noël © Tomáš Brabec, 2018

En 2023, c'est l'ensemble du savoir-faire du verre artisanal qui intègre la liste du patrimoine culturel immatériel. Le soufflage du verre traditionnel syrien est par ailleurs distingué au titre du patrimoine nécessitant une sauvegarde urgente.

« Le soufflage du verre traditionnel syrien » (dossier déposé par la République arabe syrienne)

« La tradition du soufflage du verre à Damas est une activité artisanale consistant à créer des objets avec des morceaux de verre recyclé... (qui) sont placés à l'intérieur d'un four en briques fait à la main pour être fondus... »

¹¹² Le patrimoine culturel immatériel désigne un ensemble de pratiques et expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants. Il s'agit de traditions orales, d'art de spectacle (danses, chants...), de pratiques sociales (rituels, événements festifs...), de connaissances liées à la nature, de connaissances et savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

La convention de 2003 qui régit la sauvegarde de ce patrimoine est entrée en vigueur en 2006. Elle fédère 182 Etats. Des dossiers sont déposés par un ou plusieurs Etats et, tous les ans, un comité se réunit pour évaluer des candidatures et décider de l'inscription ou non des pratiques proposées.

¹¹³ Le site de l'UNESCO présente ainsi cette fabrication :

« ... En Italie, les savoir-faire techniques liés à la fabrication revêtent deux formes : 1) les perles « a lume » (au chalumeau) et 2) les perles « da canna », réalisées en sectionnant, adoucissant et polissant une canne creuse.

En France les perles en verre plein sont réalisées au chalumeau et, par rotation et par gravité du verre chaud, prennent une forme ronde. Quant aux perles creuses, elles sont élaborées soit sur un mandrin, soit en soufflant dans une canne creuse.

L'élaboration plus complexe des murrines, qu'on retrouve dans les deux États, consiste à assembler autour d'un noyau des cannes de verre multicolores. Les perles sont ensuite décorées et utilisées de diverses manières... »

¹¹⁴ Le site de l'UNESCO présente ainsi cette fabrication :

« La fabrication artisanale de décorations d'arbres de Noël en perles de verre soufflé concerne les décorations d'arbres de Noël artisanales produites en insérant un tube en verre préalablement chauffé dans un moule en laiton qui prend la forme d'une série de perles appelée klautschata qui sont ensuite argentées, colorés et décorés à la main. Cette série est ensuite découpée en plus petites pièces ou en perles individuelles qui sont ensuite enfilées sur des fils, permettant ainsi d'obtenir des décorations aux multiples formes... »

Le soufflage du verre de Damas se caractérise par les couleurs blanche, bleue, verte et pourpre et les motifs dorés peints.

Autrefois, cet artisanat n'était pratiqué qu'au sein de certaines familles dans lesquelles le père enseignait les secrets de son art à ses enfants.

Aujourd'hui, les connaissances et les savoir-faire correspondants sont transmis de manière informelle par la pratique et la formation dans des ateliers... »



En 1995 La Réveillée, pour son 20^{ème} anniversaire, a invité au Mas d'Azil deux verriers syriens, Hassan et Nazir Al Kazzaz. Ils ont montré leur dextérité en bâtissant en quelques heures un four en y soufflant d'intéressantes pièces en verre.

« Connaissances, techniques et savoir-faire du verre artisanal » (dossier déposé par la Tchéquie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Hongrie et l'Espagne)

Cette reconnaissance fait suite à une candidature pluri-nationale qui concerne six pays non homogènes, ni dans l'histoire du travail du verre (qui remonte à l'Antiquité pour la France, l'Espagne et l'Allemagne, au Moyen Age pour la Tchéquie et la Hongrie et au XVII^e siècle pour la Finlande), ni dans l'importance de la communauté des verriers (plus de 4 000 pour la France et la Tchéquie, moins d'un millier pour les autres).

Pourtant ce savoir-faire répond à une définition commune.

Chaque pays a listé comment ce patrimoine était célébré (musées, manifestations) et montré les mesures prises pour la pérennisation de ce savoir-faire (au travers notamment de centres de formations tel que, en France, le Centre européen de recherches et de formation aux arts verriers (Cerfav))

L'inscription au patrimoine immatériel devrait permettre de mieux valoriser les objets créés en faisant prendre conscience au grand public du processus complexe et ancestral de cet art.

Cette reconnaissance est une bonne nouvelle pour la profession fragilisée par sa dépendance à un coût de l'énergie qui ne cesse de croître.

La Réveillée se félicite de cette décision de l'UNESCO.



La Réveillée. Initiation au soufflage du verre dans l'atelier de Pavel Kirzdorf au Mas d'Azil en 2019
Paul Bordreuil guide Louise Tavera-Bégon